

Une année au cœur de la Centrale de compensation (CdC)

2025

Plongez dans une année
où les équipes de la CdC et
leur environnement évoluent
conjointement.
Ensemble, tournés vers l'avant.

Table des matières

6

10

10

13

18

21

25

28

41

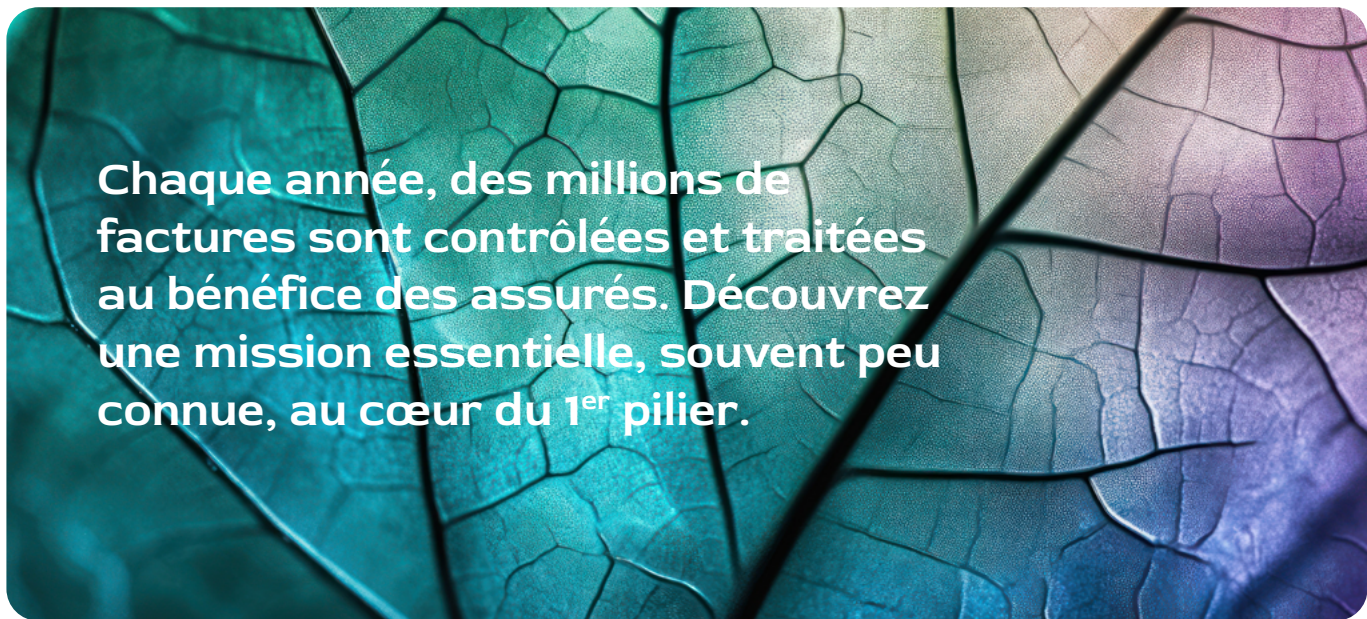
42

45

À LA UNE

Païement des prestations individuelles AVS/AI

Une mission essentielle peu connue



Chaque année, des millions de factures sont contrôlées et traitées au bénéfice des assurés. Découvrez une mission essentielle, souvent peu connue, au cœur du 1^{er} pilier.

Nos réalisations 2025

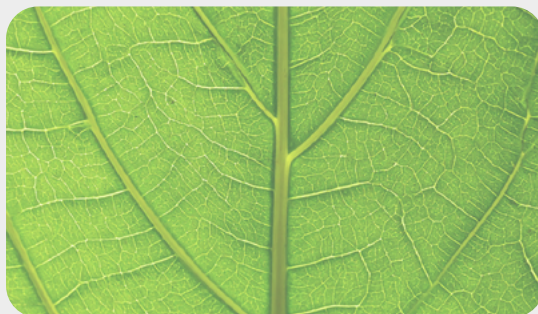
Transformation numérique, nouveaux services, projets structurants : aperçu des réalisations qui ont marqué l'année.

Programme de transformation numérique (PTNum)



Un programme structurant pour moderniser les processus, les outils et l'organisation de la CdC, afin de préparer l'avenir.

Vers la 13^e rente de vieillesse



2025 a marqué les préparatifs d'une étape majeure : le premier versement de la 13^e rente AVS prévu en 2026.

Réalisation des priorités de la CdC



Introduction, suivi et taux d'atteinte.

Portail clients (eCdC)



De nouveaux e-services facilitent les démarches des assurés à l'étranger et renforcent l'accès numérique aux prestations.

UNE ANNÉE D'ÉVOLUTION

2025 en quatre chiffres clés

Chiffres clés de l'organisation

75 %

des priorités ont été
entièrement réalisées

2032

année de clôture des travaux
liés au PTNum

Chiffres liés à nos missions

8,8 milliards 142 millions

de francs octroyés en prestations
AVS/AI à l'étranger

de francs économisés grâce au
contrôle des factures AVS/AI

Gouvernance

ÉDITORIAL

Le mot du directeur

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le rapport d'activité 2025 retrace une année particulière pour la Centrale de compensation (CdC). Elle a été marquée à la fois par la poursuite de projets structurants engagés ces dernières années et par une transition à la tête de notre institution.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail accompli par mon prédécesseur, Adrien Dupraz, ainsi que par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la CdC. Leur engagement a permis de faire progresser de nombreux projets stratégiques qui contribuent aujourd'hui à préparer l'avenir de notre institution et du 1er pilier.

La CdC joue un rôle discret mais essentiel au sein du système suisse de sécurité sociale. Elle accompagne et soutient les assurées et assurés tout au long de leur vie et assure le bon fonctionnement du 1er pilier, en Suisse comme à l'étranger.

L'année 2025 s'est inscrit dans un contexte de transformation profonde : La mise en œuvre des réformes de l'AVS et de l'AI, le renforcement de la coopération avec nos partenaires, l'évolution de nos outils numériques ainsi que les préparatifs liés à l'introduction de la 13e rente de vieillesse ont témoigné de la capacité de la CdC à relever les défis qui se présentent à elle.

Parmi ces évolutions, le lancement du programme de transformation numérique (PTNum) constitue une étape majeure. Ce programme doit permettre à la CdC de moderniser ses processus, de renforcer son efficacité et de continuer à offrir des prestations fiables et de qualité dans un environnement en constante évolution.

Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans l'engagement, le professionnalisme et l'esprit d'ouverture de nos collaboratrices et collaborateurs, ni sans la confiance de nos partenaires. Je tiens à leur adresser mes plus sincères remerciements.

Convaincu que l'avenir de la Centrale de compensation repose sur l'innovation, la collaboration et le service public, j'aborde avec confiance les prochaines étapes de son développement au service des assurées et assurés.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Jean-Luc Morchetti
Directeur de la Centrale de compensation

Vision

La Centrale de compensation actrice fiable et innovante au coeur du 1^{er} pilier.

Missions de la CdC

1

L'exécution des tâches qui doivent être effectuées de manière centralisée par le système des assurances sociales du 1^{er} pilier et de l'APG, telles que la tenue de la comptabilité, la gestion des registres centraux et la surveillance des mouvements de fonds en provenance et à destination des caisses de compensation.

2

Le traitement des demandes de rentes AVS et AI, le versement et la gestion des prestations dues aux bénéficiaires résidant à l'étranger, en application des conventions internationales en matière de sécurité sociale, ainsi que la gestion de l'assurance AVS/AI facultative des ayants droit.

3

La perception des cotisations auprès de l'administration fédérale et des institutions proches de la Confédération, le versement des prestations correspondantes et la gestion de la Caisse d'allocations familiales.

Valeurs de la CdC

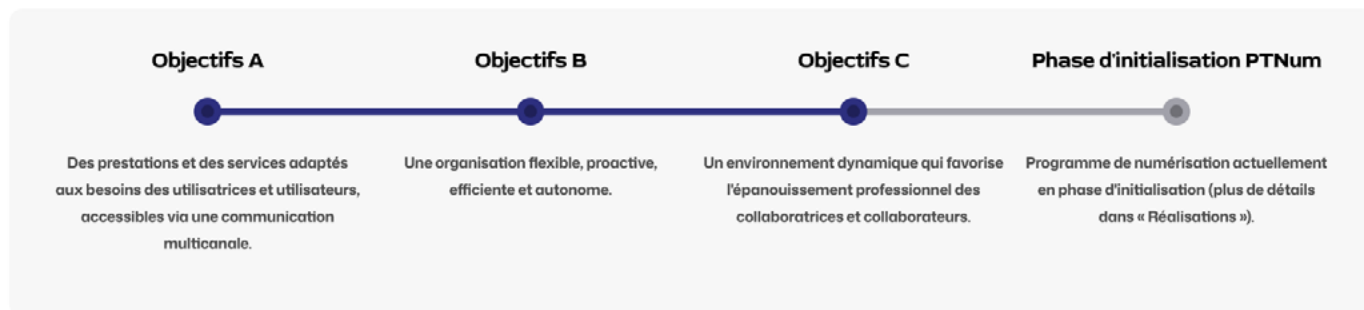
Nos valeurs - **entraide, engagement, respect, confiance et intégrité** - sont le socle sur lequel repose notre culture d'entreprise et notre succès continu. Elles ne sont pas simplement des mots sur une page, mais des principes qui guident chaque action que nous entreprenons.



 Missions et valeurs de la Centrale de compensation

Stratégie

Pour se rapprocher de sa vision, la CdC a défini un plan stratégique comprenant quatre axes auxquels correspondent des objectifs stratégiques concrets permettant de construire le futur de la CdC.



📄 Brochure 2025

Planification

Chaque année, dans le cadre du plan intégré des tâches et des finances (PITF), le Comité de direction de la CdC convient des priorités stratégiques pour l'année à suivre.

📄 Plan intégré des tâches et des finances (PITF)

Objectifs

Les objectifs pour la CdC sont déclinés en quatre groupes de prestations.



Prestations centralisées



Cotisations et prestations de la Caisse suisse de compensation



Prestations en matière d'assurance-invalidité



Cotisations et prestations de la Caisse fédérale de compensation

DIRECTION

Organigramme de la CdC



Adrien Dupraz

Directeur -
jusqu'au 31 décembre 2025



Jean-Luc Morchetti

Directeur -
dès février 2026



Anna Lohner

Adjointe administrative



Markus Odermatt

Responsable
État-major de direction EMD



David Simms

Responsable
Service de Révision interne SRI



Jean-Marc Hug

Responsable
Ressources humaines RH



Florian Vouilloz

Chef de division
Affaires internationales et
logistiques AIL



Andrea Steiner

Gérante
Caisse fédérale de compensation
CFC



Stéphane Bossel

Chef de division
Finances et Registres centraux FRC
et suppléant du directeur



Bea van Gessel

Cheffe de division
Caisse suisse de compensation CSC
et suppléante du directeur - jusqu'à
février 2025



Susan Flückiger

Cheffe de division
Caisse suisse de compensation CSC
et suppléante du directeur - dès mars
2025



Alexandre Emmanouilidis

Chef de division
Office AI pour les assurés résident à
l'étranger OAIE



Serge Kottmann

Chef de division
Systèmes d'information SI

[📄 Voir l'organigramme complet](#)



Paielements des prestations individuelles AVS/AI

La section « Paiement des prestations individuelles AVS/AI – PPI » est chargée de l'enregistrement, du contrôle et du paiement des factures, majoritairement sous forme électronique, qui concernent les prestations individuelles AVS/AI accordées par les 27 offices AI suisses.

Les prestations versées peuvent être de différents types, comme par exemple les prestations médicales fournies par un médecin, un thérapeute ou un hôpital, les mesures de réadaptation et d'instruction, les frais de voyages liés à des mesures de réadaptation, les moyens auxiliaires de l'AVS et de l'AI.

En 2025, 2,4 millions de factures ont été contrôlées dont 2,2 millions ont été payées de manière centralisée par la section PPI dans toute la Suisse, pour un montant de 3,1 milliards de francs. Le processus de facturation commun de la section PPI et des offices AI cantonaux décrit ci-dessus est digitalisé à plus de 90%.

Accomplissements 2025

90 %

Barre de 90 % de factures électroniques reçues par PPI franchise

8.1 jours

Délai de traitement moyen des factures de prestations individuelles AVS/AI

32 %

Soutien à l'automatisation dans les Offices AI : taux de 32 % en moyenne suisse et 47 % dans certains offices

9,2 millions

Récupération de 9,2 millions de francs grâce à une analyse statistique poussée des doubles facturations de 2020 à 2025

142 millions

142 millions économisés en 2025 grâce au contrôle des factures AVS/AI

Contrôle des factures AVS/AI

En 2025, le contrôle des factures AI/AVS a permis d'éviter des dépenses de 142 millions de francs. La majorité des contrôles sont désormais effectués de manière automatique.

En 2025, plus de 2,4 millions de factures de prestations individuelles AI/AVS représentant un montant de près de 3,1 milliards de francs ont été traitées par les offices AI et la CdC. Grâce au travail de contrôle effectué par les offices AI, la CdC ainsi que deux partenaires externes, 142 millions de francs ont pu être économisés au bénéfice de l'AI et de l'AVS. En effet, plus de 10 % des factures ont été refusées ou corrigées, principalement en raison d'erreurs de facturation de la part des fournisseurs de prestation, un taux comparable à d'autres assureurs du domaine de la santé.

Ces économies représentent plus de 60 francs par facture, le montant moyen d'une facture étant de plus de 1'400 francs pour un coût de traitement à la CdC d'un peu plus de 5 francs.

À noter qu'à fin 2025, plus de 90 % des factures étaient reçues sous forme électronique (Electronic Data Interchange EDI) et 85 % d'entre elles étaient contrôlées à la CdC de manière entièrement automatique. Le taux de contrôle automatique dans les offices AI, pas directement comparable, avec 32 %, est lui aussi en hausse constante. La numérisation est un facteur clé pour améliorer le contrôle des factures.

Des investissements pour des outils de contrôle modernes sont réalisés par la CdC et vont améliorer encore sensiblement les contrôles et l'automatisation à la CdC et dans les offices AI.

POUR ALLER PLUS LOIN



[Circulaire sur le paiement des prestations individuelles dans l'AI et l'AVS \(CPPI\)](#)

Programme de transformation numérique (PTNum)

Depuis plusieurs années, notre environnement évolue rapidement avec les exigences réglementaires, les attentes croissantes de nos assurés et l'accélération de la numérisation.

La CdC doit donc gérer des changements toujours plus nombreux et complexes.

Contexte

La proportion importante de la population atteignant l'âge de la retraite, couplée à une mobilité internationale accrue, se traduit par une hausse constante du nombre de rentes à gérer. De plus, la pression sur les ressources humaines s'intensifie : près d'un tiers du personnel de la CdC va partir à la retraite au cours des dix prochaines années, ce qui rend nécessaires la simplification et l'automatisation des processus de travail pour garantir la pérennité des missions fondamentales dans un contexte budgétaire contraignant.

D'un autre côté, le paysage informatique de la CdC s'est développé au fil des décennies, aboutissant aujourd'hui à un total de 44 applications distinctes, chacune supportant une partie des nombreuses activités de notre institution. Celles-ci fonctionnent avec des technologies différentes, parfois vieillissantes, et nos processus se sont empilés de façon incrémentale. Chaque changement, qu'il soit légal ou métier, coûte donc plus cher, prend plus de temps, et multiplie les risques.

Ce fonctionnement freine notre capacité à évoluer, à innover, et à répondre aux attentes de nos assurés, partenaires et autorités. Face à cette accumulation de défis – juridiques, démographiques, technologiques et humains – nous avons décidé d'agir : dans le cadre de notre stratégie 2022 – 2026, il est devenu impératif de repenser en profondeur notre manière de fonctionner. Cela signifie revoir simultanément nos processus métiers, notre organisation interne et notre système d'information.

C'est dans cette perspective que le directeur de la CdC a lancé le Programme de transformation numérique de la CdC (PTNum).

Le PTNum est un projet clé de l'administration fédérale.



Projets clés de l'administration fédérale

Objectifs

Le Programme de transformation numérique va toucher l'ensemble de l'organisation de la CdC et de ses divisions. Il vise notamment à moderniser les systèmes informatiques grâce à la mise en œuvre d'une solution métier standard, harmoniser les processus métier et développer des outils communs entre les différents domaines d'activité. Cette nouvelle dynamique doit permettre une plus grande agilité dans la gestion des changements à venir.

1 Services aux assurés et aux institutions

- Mise en place de processus transverses soutenus par la transformation numérique, la réduction du papier et des points d'entrée uniformisés.
- Reprise automatique des données dans le flux de travail pour garantir la maîtrise des délais et de la qualité. Automatisation des requêtes les plus simples.
- Rôles et responsabilités adaptés pour les gestionnaires clients selon la complexité des tâches et de leur type.
- Se centrer sur la valeur ajoutée apportée par les gestionnaires clients.

2 Services centraux 1^{er} pilier

- Une communication des prestations centralisées à travers les futurs logiciels, selon la pratique déjà en place pour les caisses et les offices.
- Une adaptation des services des prestations centralisées afin de s'aligner à la nouvelle organisation par processus de la CdC.

Un programme de transformation numérique du 1^{er} pilier est déjà en cours dans le cadre de la stratégie DTI de l'OFAS. Ce dernier fournira une grande valeur ajoutée basée sur des données intégrées et des plateformes partagées, au service de tous les acteurs du système. Ce programme est piloté par l'OFAS.

3 Autres services de la CdC

La CFC utilise un système informatique externe (système AKIS). Son fonctionnement sera donc moins impacté par le PTNum. Toutefois, elle devra s'adapter à l'organisation future de la CdC au même titre que les services de support de la CdC tel que l'État-major de direction, les Ressources humaines et le Service de Révision interne.

4 Les systèmes d'information (SI) de la CdC

Les SI vont soutenir la numérisation des activités de la CSC et de l'OAIE. Pour cela, ils devront mettre à disposition de la CdC, mais aussi de tous les partenaires, des outils modernes et efficaces.

Tous ces changements impliquent notamment une évolution de la structure de la CdC et de son modèle opérationnel.

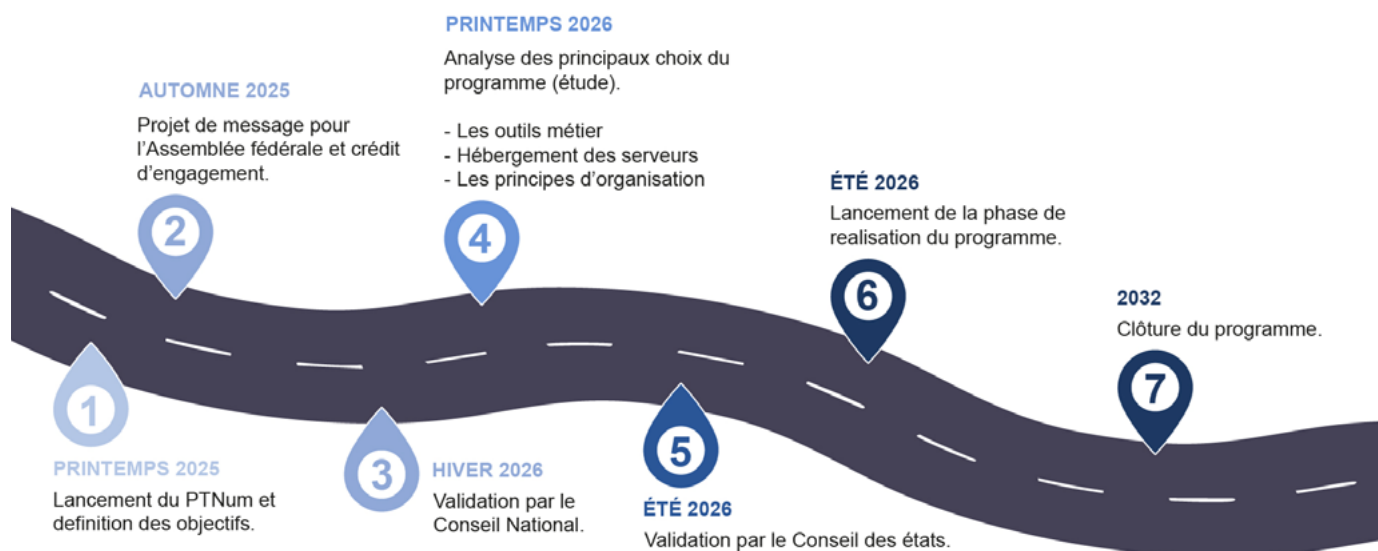
Où en est le PTNum ?

La phase actuelle du programme de transformation pose les bases de tout ce qui va suivre. Elle est essentielle pour construire un programme réaliste et cohérent.

La phase d'initialisation, c'est :

- **Analyser l'existant pour révéler les simplifications, standardisations et digitalisations possibles.**
- **Définir des objectifs et les résultats attendus pour la CdC**, alignés avec les besoins des assurés, les attentes de nos partenaires, les attentes de nos collaboratrices et collaborateurs et les exigences de la Confédération.
- **Mettre en place une gouvernance solide**, pour piloter le programme efficacement.
- **Explorer différentes variantes de transformation**, et choisir les plus pertinentes.
- **Identifier les projets à réaliser dans le programme.**
- **Élaborer une feuille de route claire**, avec un calendrier, un budget et des ressources dédiées.

Feuille de route



Pourquoi est-ce important pour les collaboratrices et collaborateurs de la CdC ?

Ce programme vise à simplifier leur travail, à rendre les outils plus cohérents et à automatiser au maximum les tâches qui peuvent l'être. Pour les gestionnaires clients, cela signifiera des outils de travail modernes, la reprise automatisée de données et une aide à la prise de décision.



Financement en route

Pour financer le programme, le 12 septembre 2025, le Conseil fédéral a transmis au Parlement un message demandant un crédit d'engagement de 66,1 millions de francs pour la période 2026 à 2032. Ce financement permettra de moderniser l'organisation et les systèmes d'information de la CdC, ainsi que d'harmoniser les processus métier. Le Conseil fédéral a publié un communiqué de presse à ce sujet. Vous y trouverez également le message au parlement et le projet d'arrêté fédéral.



[Communiqué de presse](#)



Projet de loi : LSIA

Le Conseil fédéral veut numériser les processus liés à l'AVS, à l'AI, aux prestations complémentaires (PC) et aux allocations familiales. Dans cette optique, il a élaboré la nouvelle loi fédérale sur les systèmes d'information des assurances sociales (LSIAS). La pierre angulaire de cette loi est une plateforme en ligne des assurances sociales, qui sera développée et exploitée par la CdC et couvrira notamment les registres centraux et les systèmes d'information. Le 12 septembre 2025, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la LSIA. Le même jour à Berne, une conférence de presse s'est tenue avec la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider.

POUR ALLER PLUS LOIN



[Conférence de presse Mme Elisabeth Baume-Schneider sur la LSIA | YouTube](#)



[Le renforcement de la numérisation de l'AVS et de l'AI facilitera l'accès des citoyens \[...\] \(communiqué de presse\)](#)



[La Centrale de compensation modernise ses services et renforce la numérisation du 1er pilier | DFF](#)



[Le Conseil fédéral prévoit de créer une plateforme numérique du 1er pilier | Sécurité sociale CHSS](#)

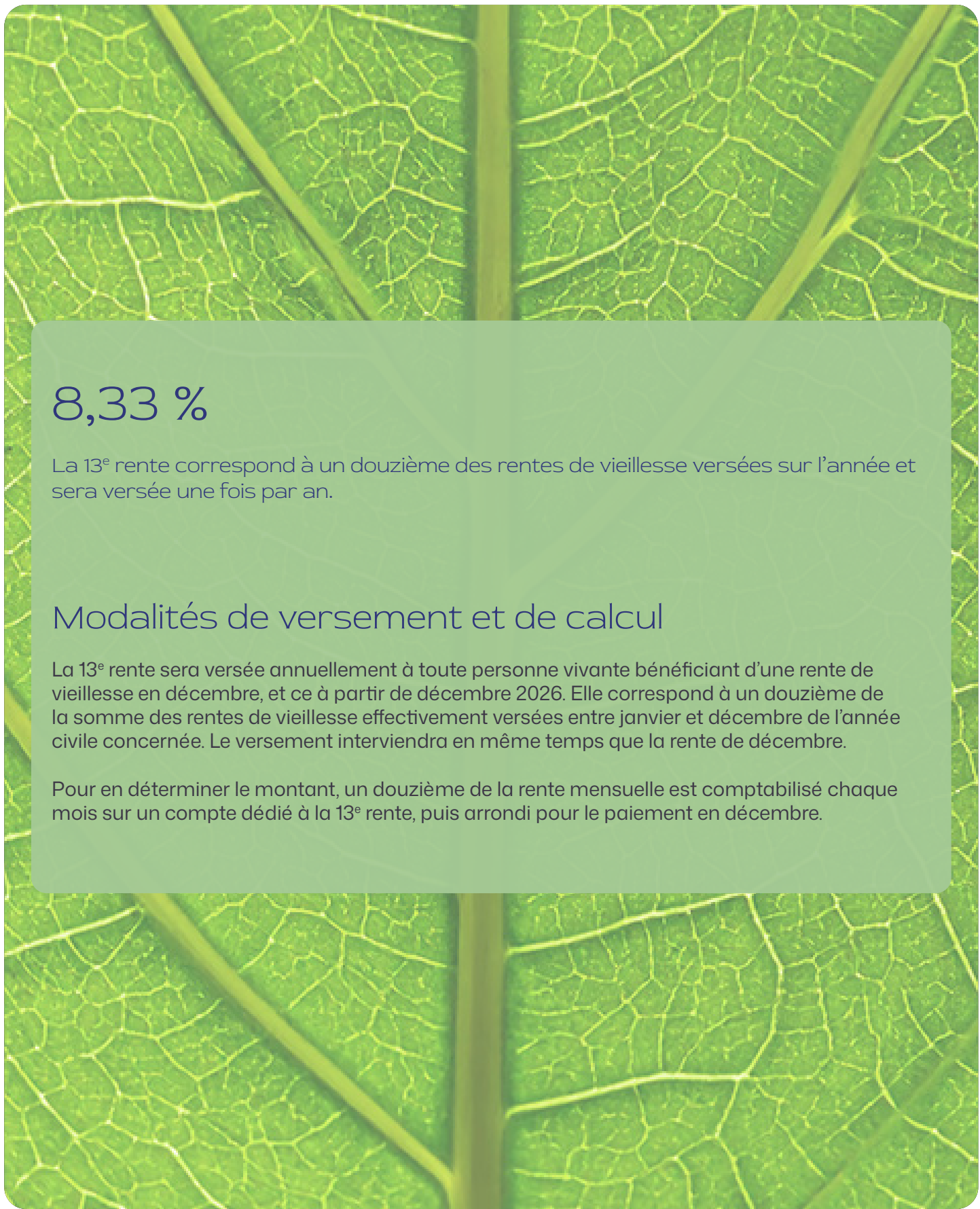


[Présentation: LSIA - échange avec la presse OFAS/CdC](#)



Vers la 13^e rente de vieillesse

Le 3 mars 2024, l'initiative « Mieux vivre à la retraite » (initiative pour une 13^e rente AVS) a été acceptée par le peuple et les cantons. La Constitution fédérale et la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants ont été modifiées.



8,33 %

La 13^e rente correspond à un douzième des rentes de vieillesse versées sur l'année et sera versée une fois par an.

Modalités de versement et de calcul

La 13^e rente sera versée annuellement à toute personne vivante bénéficiant d'une rente de vieillesse en décembre, et ce à partir de décembre 2026. Elle correspond à un douzième de la somme des rentes de vieillesse effectivement versées entre janvier et décembre de l'année civile concernée. Le versement interviendra en même temps que la rente de décembre.

Pour en déterminer le montant, un douzième de la rente mensuelle est comptabilisé chaque mois sur un compte dédié à la 13^e rente, puis arrondi pour le paiement en décembre.

Objectifs

L'objectif du projet est de mettre en œuvre cette réforme, en veillant à son intégration optimale dans les processus métiers existants. Pour la CdC, l'enjeu consiste à mettre à jour les applications centralisées liées au traitement des rentes (registre central des rentes et ACOR, notre système d'aide au calcul et octroi des rentes), ainsi que les applications propres de la Caisse suisse de compensation (CSC), afin de répondre aux nouvelles dispositions légales applicables dès le 1^{er} janvier 2026. Dans cette optique, la mise en œuvre prévoit l'automatisation de la majeure partie des tâches liées à la 13^e rente.

Mise en œuvre

Les systèmes de traitement des rentes de la CdC ont été adaptés afin d'intégrer la 13^e rente. Ces ajustements permettent de garantir une prise en compte correcte de cette nouvelle prestation dans les calculs et le versement des rentes.

Aucune nouvelle application n'a dû être développée pour la gestion de la 13^e rente. En revanche, de nombreuses modifications des applications existantes sont nécessaires afin de couvrir l'ensemble des processus concernés.

Ces adaptations concernent la gestion des annonces au registre central des rentes, dont la structure a été adaptée afin d'intégrer la part mensuelle de la 13^e rente. Elles portent également sur le calcul de la part mensuelle de la 13^e rente ainsi que son cumul dans les applications concernées.

Par ailleurs, des développements sont nécessaires pour le paiement de la 13^e rente ainsi que pour la génération des courriers associés, afin de garantir une information conforme aux bénéficiaires. En parallèle, la gestion des écritures comptables a été adaptée afin de couvrir l'ensemble des opérations liées à la 13^e rente.

Des ajustements spécifiques sont également prévus pour le traitement des cas particuliers.

Une première phase de ces travaux a été réalisée en 2025, notamment pour les annonces, le calcul et le cumul. Des évolutions plus conséquentes interviendront en 2026, en particulier pour le paiement de la 13^e rente et la gestion des traitements postérieurs au versement.

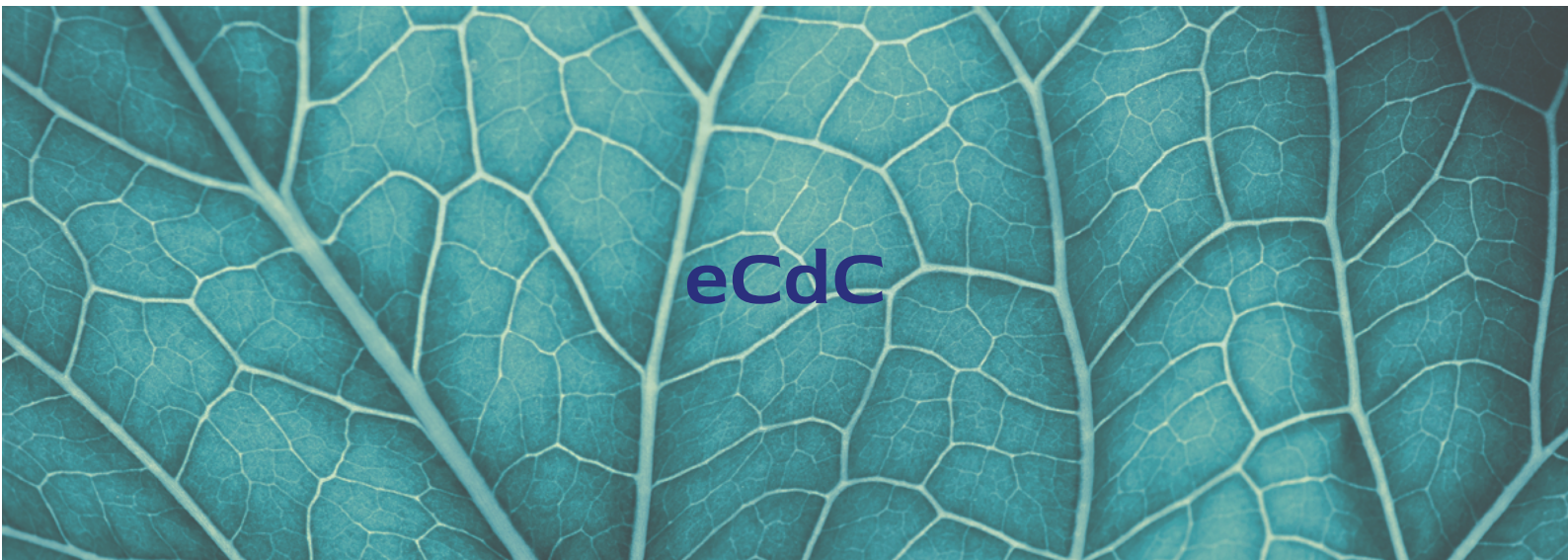
L'ensemble des gestionnaires de la CSC a été formé fin 2025, afin de garantir une bonne compréhension des aspects légaux ainsi que des interventions manuelles nécessaires, d'autres formations sont également prévues en 2026.

POUR ALLER PLUS LOIN

 [La 13^e rente de vieillesse sera versée pour la première fois en décembre 2026 \(communiqué de presse\)](#)

 [Mise en oeuvre de l'initiative pour une 13^e rente AVS](#)

 [13^e rente AVS](#)



eCdC

Plusieurs nouveaux e-services ont été mis en ligne sur eCdC en 2025. Ils sont désormais accessibles à nos utilisatrices et utilisateurs vivant à l'étranger.

Contexte

Afin de poursuivre la stratégie numérisation de la Confédération et de faciliter l'accès aux prestations publiques, la CdC a mis en ligne le portail eCdC :

- en décembre 2022, à destination de l'AVS/AI facultative ;
- en décembre 2023, pour les bénéficiaires de l'AVS/AI à l'étranger.

Après 3 ans de service, le portail totalise

16'000

utilisateurs.

Le développement d'eCdC se poursuit désormais avec deux objectifs principaux :

- rendre le portail accessible à un plus grand nombre d'utilisateurs ;
- renforcer l'utilisation des services numériques.

Objectifs

Le projet répond aux objectifs suivants :

- permettre à nos assurés d'être plus autonomes ;
- absorber l'augmentation du volume de travail de la CdC ;
- disposer d'un portail adaptable qui pourra servir au programme de transformation digitale PTNum ;
- rendre les services de la CdC plus modernes.

Mise en œuvre

L'organisation étant agile, les nouveaux services seront mis à disposition de manière continue sur toute la phase de réalisation du projet.

Portail en ligne

Le portail en ligne eCdC a été lancé en 2022 pour les assurés et assurées de l'AVS/AI facultative, puis étendu en 2023 aux bénéficiaires d'une prestation AVS/AI à l'étranger. L'interface utilisateur a été entièrement repensée afin de permettre une intégration harmonieuse de nos premiers e-services, présentés ci-dessous. Ceux-ci sont désormais accessibles à toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs résidant à l'étranger.



Premiers e-services disponibles pour toutes et tous

Plusieurs de nos services ont récemment été digitalisés et intégrés à la plateforme eCdC. En effet, certains services auparavant accessibles via des formulaires PDF sur notre site Internet ont été transformés en e-services directement pris en charge par eCdC.

Dès à présent, les utilisateurs et utilisatrices ont la possibilité d'effectuer les demandes en ligne suivantes :

- faire une demande ou contester un extrait de compte ;
- demandeur une attestation de prestation de leur rente ;
- commander une carte AVS ;
- annoncer un décès ;
- télécharger les documents et les déposer pour une demande de rente étrangère ;
- contacter les services AVS, AI ou l'Assurance facultative.

Cela représente un avantage tant pour les utilisateurs et utilisatrices que pour les gestionnaires de la CdC. En effet, l'accès à nos services est facilité et plus structuré, chaque étape étant désormais clairement détaillée. Pour les gestionnaires de la CdC, les e-services permettent de gagner en efficacité, car ils reçoivent les données et les demandes des utilisateurs de manière plus structurée et directement orientées vers les services compétents.

L'ajout de nouveaux e-services se poursuivra en 2026 dans le cadre du projet d'évolution d'eCdC.



Nouvelle interface

Afin d'intégrer les nouveaux e-services, l'interface utilisateur d'eCdC a été renouvelée : elle offre désormais une navigation plus ergonomique et un design modernisé.



Travaux en cours

Cette année, l'équipe eCdC a été confrontée à l'arrivée d'un nouveau système de login « AGOV », qui petit à petit remplacera le CH-LOGIN actuel. Face à cela, elle a dû revoir sa stratégie de connexion et d'inscription au portail eCdC pour les assurés de l'AVS, AI et de l'AVS/AI facultative.

POUR ALLER PLUS LOIN



[eCdC: votre espace personnel](#)



[eCdC: e-services et portail en ligne](#)



[eCdC: nouveaux e-services avec un nouveau design](#)



Réalisation des priorités

Chaque année, des priorités sont définies, celles-ci sont alignées sur les objectifs stratégiques de la CdC et sur les objectifs du budget assorti d'un plan intégré des tâches et des finances (PITF).

En 2025, la majorité des priorités de la CdC ont été entièrement réalisées.

Un taux d'atteinte solide.

Sur les 108 priorités fixées pour l'exercice 2025 :

75 %

(81 priorités)
ont été entièrement réalisées

23 %

(25 priorités)
ont été partiellement réalisées

2 %

(2 priorités)
n'ont pas été réalisées

Ce taux de réussite témoigne d'un pilotage globalement maîtrisé et d'une mise en œuvre cohérente des orientations stratégiques.

Intégration au PTNum

Certaines priorités ont été abandonnées ou reportées et, pour la plupart, intégrées au programme de transformation numérique PTNum. Cette intégration reflète une volonté claire de regrouper les initiatives de modernisation et d'éviter les doublons, tout en concentrant les ressources sur les projets structurants.

De nombreux objectifs organisationnels – notamment en matière de processus support, de structure organisationnelle ou d'optimisations transversales – ont ainsi été consolidés dans ce cadre stratégique plus large.

Avancées majeures

L'année 2025 a été marquée par plusieurs réalisations significatives en matière de numérisation, notamment :

- la clôture du projet MOSAR UPI,
- la mise en production du système expert XUPI,
- l'atteinte d'un taux de 90 % de numérisation factures PPI,
- la poursuite de l'évolution du portail eCdC avec l'introduction de nouveaux e-services,
- l'adaptation des processus IT en lien avec la 13^e rente AVS,
- le lancement de développements liés à l'intelligence artificielle (chatbot, plateforme IA CdC).

Ces réalisations illustrent la progression continue de la CdC dans la modernisation de ses processus et de son infrastructure technologique.

Mobilisation transversale

Parmi les priorités réalisées, une part significative concernait des thématiques transversales, soulignant l'importance de la collaboration interdivisions. Notre valeur « entraide », en particulier, a été mise en avant dans plusieurs unités et intégrée dans les pratiques managériales et opérationnelles.

Chiffres

Ressources humaines



**Une organisation
majoritairement féminine**

58 %

de l'équipe de la CdC est
composée de femmes



**La langue allemande la
plus parlée**

+ de 40 %

du personnel est germanophone
(on parle également français,
italien, espagnol, portugais,
anglais, russe, albanais,
thaïlandais, turc et grec, entre
autres)



**Une équipe engagée au
service du 1^{er} pilier**

868

collaboratrices et collaborateurs,
correspondant à 784 équivalents
plein temps, ainsi que 14
apprenties et apprentis

Communication

Consultations de nos sites internet



zas.admin.ch

1'271'457

visites



eak.admin.ch

432'488

visites



acor.avs.ch

737'399

visites

Échanges avec le public



Consultations au guichet

5'579

visites



Communications
téléphoniques

231'971

appels

Informatique



Applications
informatiques

44



Projets
informatiques en
cours

16



Projets
informatiques
terminés

3

Gestion des documents



Courriers entrants
(papier)

541'275



Demandes
enregistrées

855'574



E-mails traités

413'363



Impressions
centralisées

4'665'098

Affaires internationales



Nombre de dossiers d'entraide
administrative internationale traités

106'592

Conventions de sécurité sociale

En 2025, nous avons renforcé la coordination internationale en matière de sécurité sociale avec nos partenaires de la sécurité sociale étrangère au moyen des opérations suivantes :

- Entrée en force d'un accord d'échange électronique de dates de décès des rentiers avec les Pays-Bas
- Élaboration d'un projet de nouvelle convention de sécurité sociale avec la Colombie
- Signature d'une nouvelle convention de sécurité sociale avec la Moldavie
- Participation aux négociations relatives à la convention post-Brexit avec le Royaume-Uni
- Entretiens exploratoires concernant un futur accord en matière de sécurité sociale avec la Bolivie



Conventions de sécurité sociale actives

52 conventions

dont 27 pays de l'UE, 3 pays de l'AELE ainsi que 22 autres pays (+ une entente avec le Québec)



Conventions actuellement en cours de
négociation/ratification

6 conventions

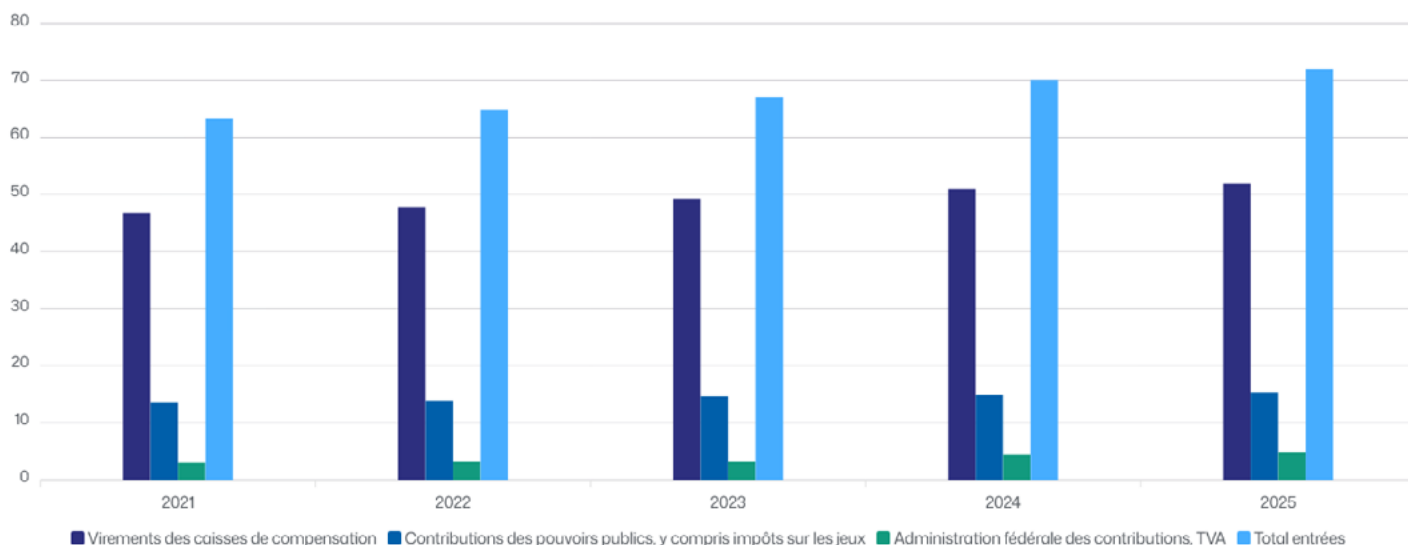
avec l'Argentine, la Colombie, la Corée du Sud,
l'Équateur, la Moldavie et le Pérou

Charges et revenus de la CdC (en millions de CHF)

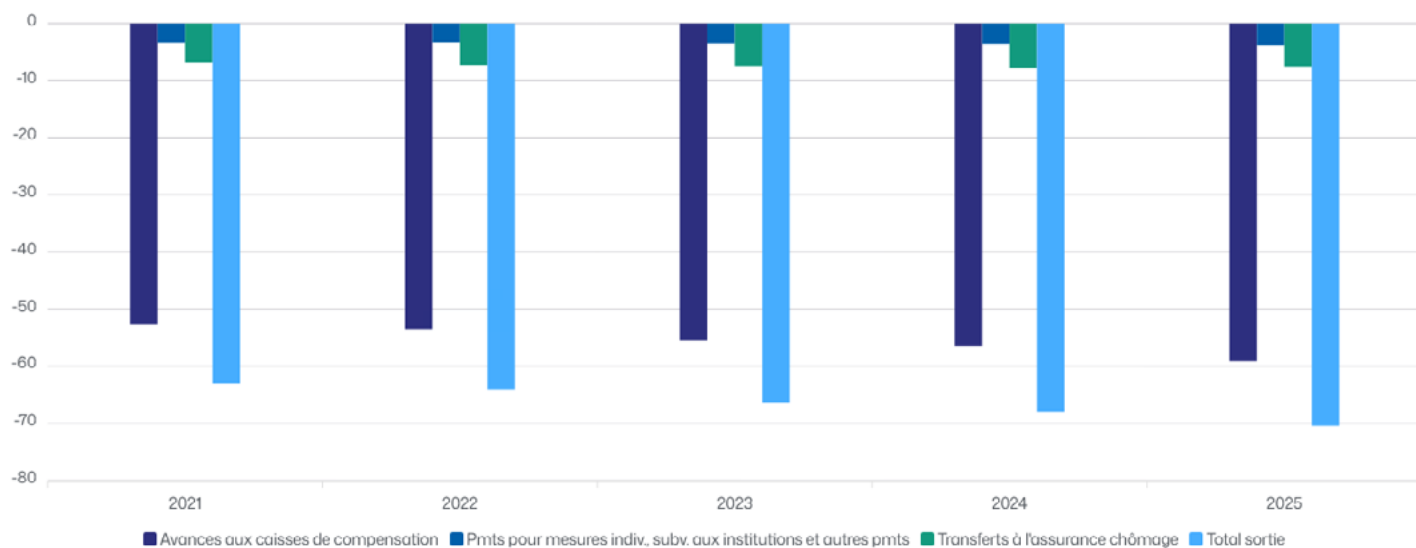
	2024	2025
Total des charges	153,1	158,1
Investissements	0,7	0,2
Total enveloppe budgétaire	153,8	158,3
Total des revenus	149,7	153,9
Solde à charge de la Confédération (hors investissement)	3,4	4,2

Mouvements de fonds 2021 - 2025 (en milliards de CHF)

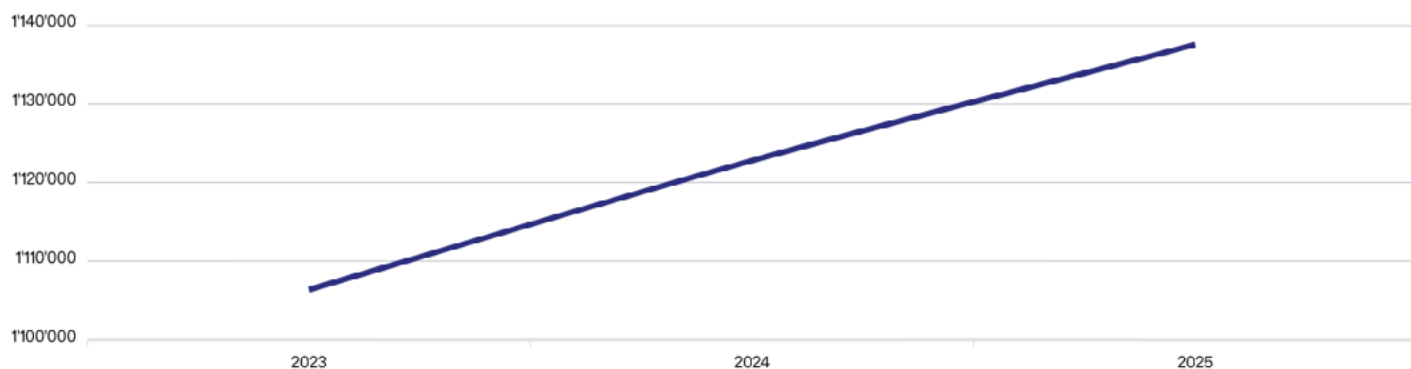
Entrées de fonds



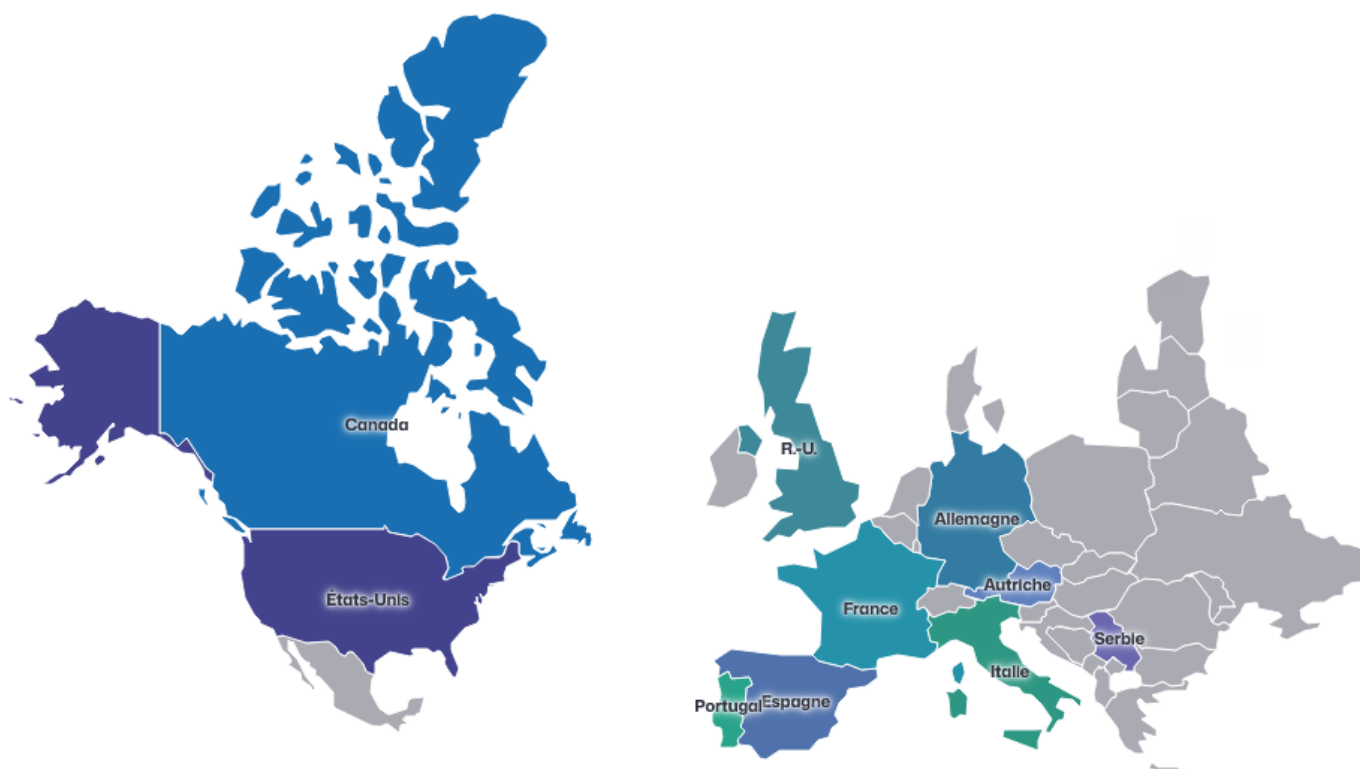
Sorties de fonds



Nombre de rentes AVS/AI versées par la CdC



Nombre de rentes AVS/AI par pays de domicile



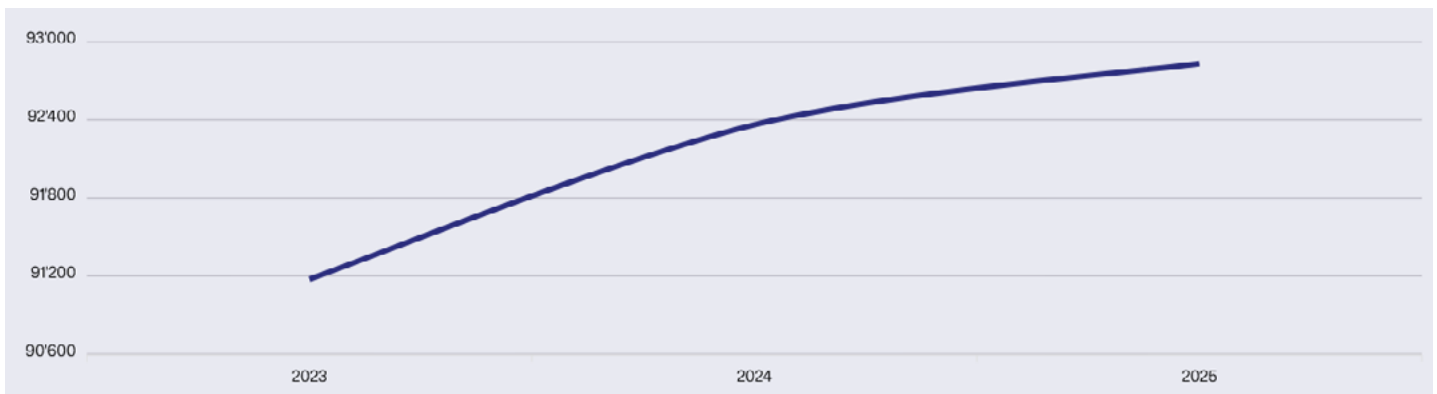
Caisse fédérale de compensation CFC

Prestations

2'291'874'421

CHF octroyés en prestations AVS/AI/APG en Suisse

Nombre de rentes AVS et AI versées en Suisse



Gestion des prestations AVS/AI

	2023	2024	2025
Demandes de prestation	13'249	15'948	16'216
Interventions sur les dossiers	50'747	61'147	70'745

Cotisations

	2023	2024	2025
Employeurs affiliés	227	231	236
Cotisations paritaires en millions CHF	1'635	1'714	1'725

Caisse d'allocations familiales

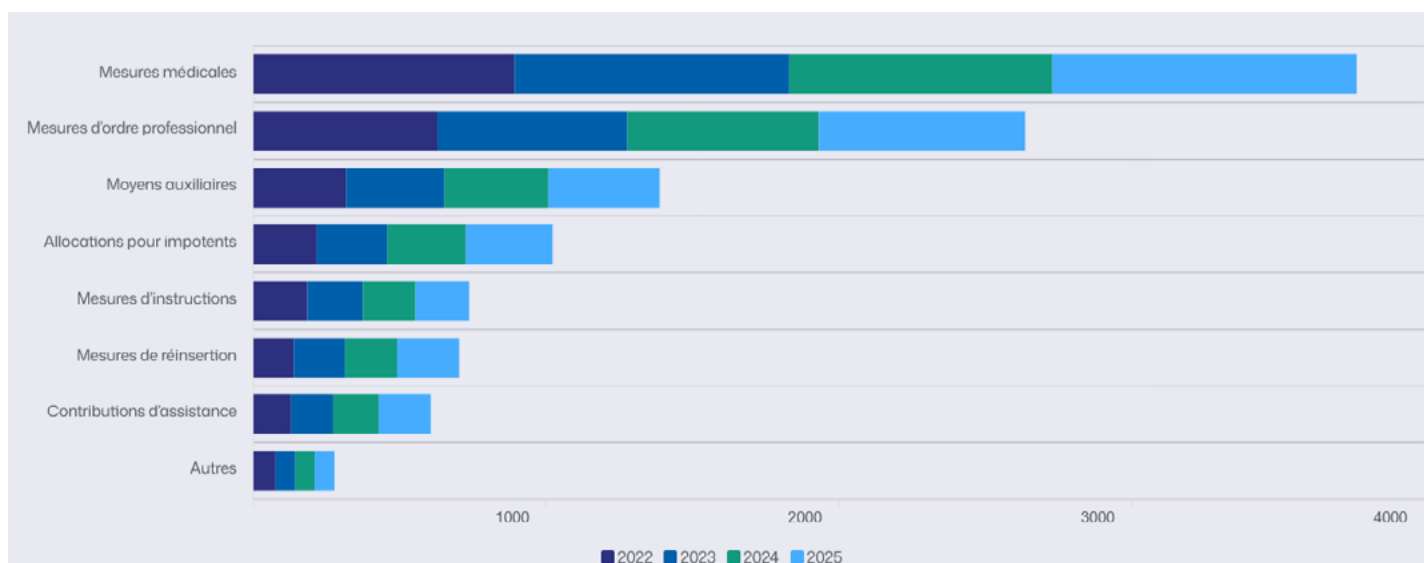
	2023	2024	2025
Demandes de prestation	27'380	40'172	42'934
Allocations familiales versées	74'596	74'539	74'631
Allocations familiales versées en millions CHF, net	216	222	236

Finances et registres centraux FRC

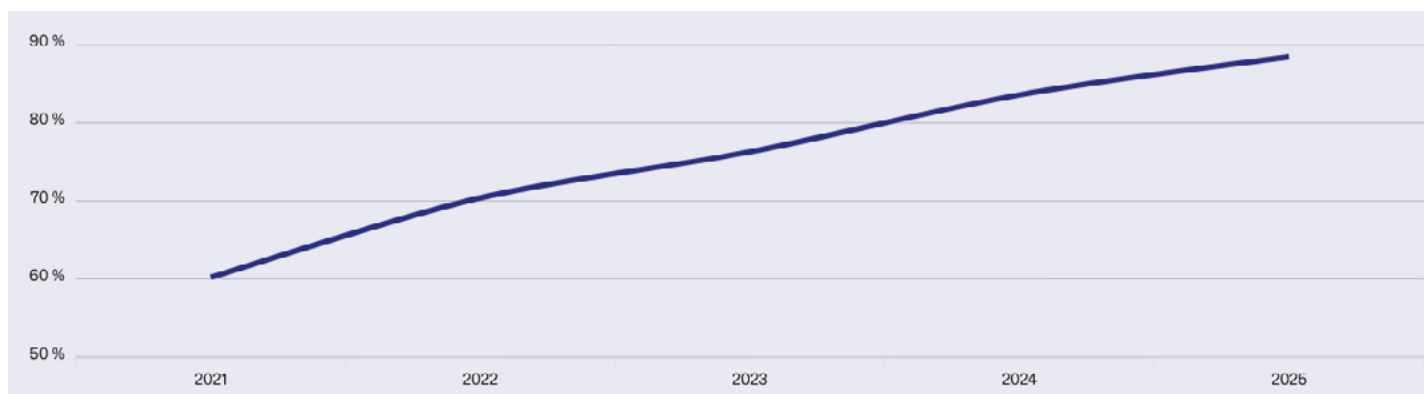
Annonces aux registres (en millions)



Montants des factures payées pour les prestations individuelles AVS/AI (en millions de CHF)



Évolution du pourcentage de factures électroniques



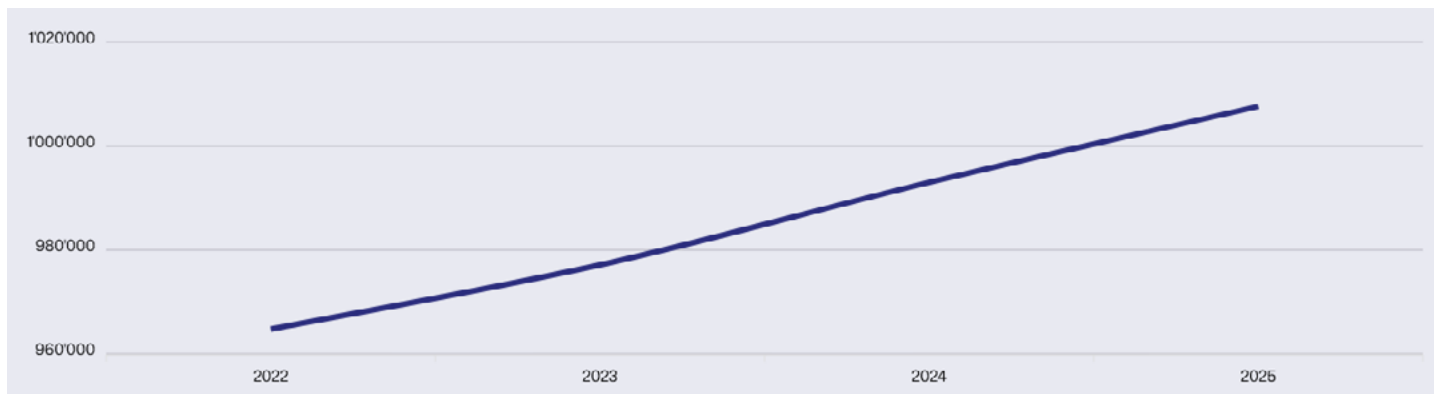
Caisse suisse de compensation CSC

Prestations

8'233'783'197

CHF octroyés en prestations AVS à l'étranger

Rentes AVS versées à l'étranger



Gestion des prestations AVS

	2023	2024	2025
Demandes de rente	66'250	73'172	73'389
Calculs prévisionnels	13'167	14'501	14'042
Interventions sur les dossiers	457'157	486'919	505'130

AVS/AI facultative

	2023	2024	2025
Demandes d'adhésion	2'586	2'447	2'342
Cotisants	10'944	10'905	10'673

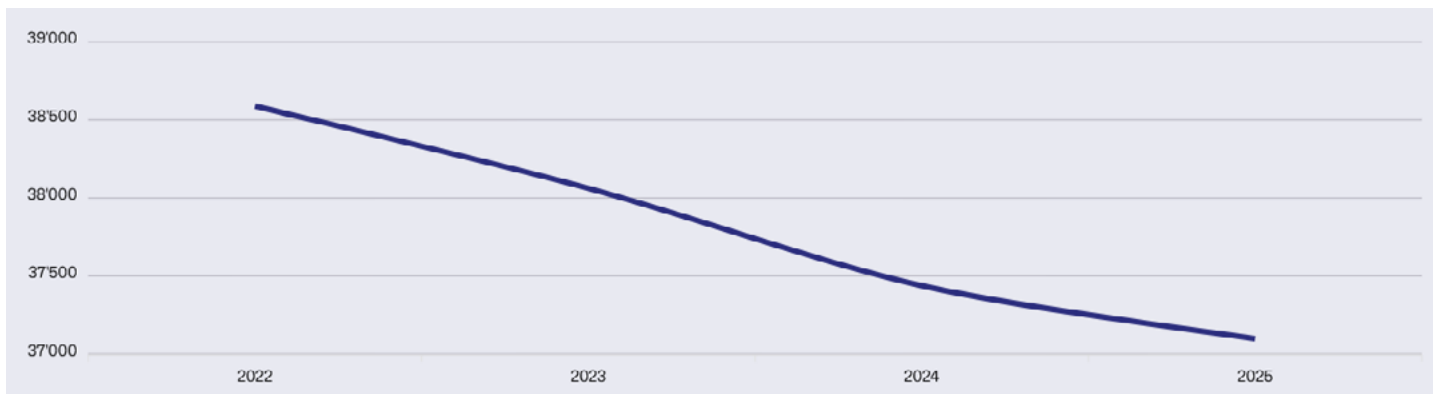
Office AI pour les assurés résidant à l'étranger OAIE

Prestations

525'329'663

CHF octroyés en prestations AI à l'étranger

Nombre de rentes AI versées à l'étranger



Gestion des prestations AI

	2023	2024	2025
Demandes de prestation	5'557	5'106	6'082
Calculs de nouvelles rentes	3'832	3'582	3'889
Rentes révisées	3'125	2'857	3'022
Interventions sur les dossiers	65'915	68'390	70'883

Rapport d'activité 2025

Annexes

CONTENU

Vous trouverez dans cette section, un lexique des abréviations utilisées, ainsi que les mentions légales.

Lexique

A > C

ACOR

Système d'aide au calcul et à l'octroi des rentes AVS/AI

AGOV

Nouveau système d'authentification numérique de la Confédération destiné à remplacer progressivement CH-LOGIN

AI

Assurance-invalidité

Annonces

Communications ou transmissions de données structurées entre systèmes ou institutions

APG

Allocation pour perte de gain

AVS

Assurance-vieillesse et survivants

CdC

Centrale de compensation

CFC

Caisse fédérale de compensation

Chatbot

Assistant conversationnel automatisé permettant de répondre à des questions ou de guider les utilisatrices et utilisateurs

CH-LOGIN

Système d'authentification électronique utilisé pour accéder à certains services en ligne de la Confédération

CSC

Caisse suisse de compensation

D > O

Digitalisation / numérisation

Transformation de processus ou documents papier en services et traitements numériques

DTI

Stratégie de transformation numérique et de gouvernance de l'informatique de la Confédération

EDI

Electronic Data Interchange : échange électronique structuré de données entre institutions et systèmes informatiques

eCdC

Portail numérique de la CdC permettant aux assurés d'effectuer certaines démarches en ligne

E-services

Prestations administratives accessibles en ligne

FRC

Finances et registres centraux

IA

Intelligence artificielle

LSIAS

Loi fédérale sur les systèmes d'information des assurances sociales

MOSAR UPI

Projet de modernisation lié au registre UPI et à la gestion des numéros AVS

OAIE

Office AI pour les assurés résidant à l'étranger

OFAS

Office fédéral des assurances sociales

P > X

Part mensuelle 13^e

Montant comptabilisé chaque mois pour calculer la 13^e rente de vieillesse

PC

Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

PITF

Plan intégré des tâches et des finances de la Confédération

Plateforme IA CdC

Plateforme interne liée à l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de la CdC

Points d'entrée

Moyens utilisés pour transmettre des demandes ou documents à la CdC (courrier, formulaires en ligne, e-mail, etc.)

PPI

Païement des prestations individuelles AVS/AI

Prestations centralisées

Prestations ou processus gérés de manière centralisée pour l'ensemble du système du 1^{er} pilier

Processus transverses

Processus impliquant plusieurs divisions ou services de la CdC

PTNum

Programme de transformation numérique de la CdC

Registre central des rentes

Base de données centrale contenant les informations relatives aux rentes AVS et AI

RH

Ressources humaines

Services centraux 1^{er} pilier

Prestations ou processus gérés de manière centralisée dans le cadre du 1^{er} pilier

SI

Systèmes d'information

SRI

Service de Révision interne

UPI

Unique Person Identification : système permettant l'identification unique des personnes au moyen du numéro AVS

XUPI

Système expert permettant d'automatiser le traitement de certaines annonces liées aux numéros AVS

Mentions légales

Éditeur

Centrale de compensation (CdC)
Avenue Edmond-Vaucher 18
1203 Genève

www.zas.admin.ch

Contact

communication@zas.admin.ch

Conception graphique

konsept
Place Bel-Air 2
1003 Lausanne
+41 21 311 33 77
info@konsept.ch

www.konsept.ch

Crédit photos

Illustration : © AdobeStock
Organigramme : © CdC

ISSN

1664-1329

Date de publication

2026

Le rapport peut être consulté sous : www.cdc.admin.ch.

Toute information extraite de ce rapport peut être reprise en indiquant la source de référence.